ville de Saint-Étienne
L'expérience design

PRÉFECTURE DE LA LOIRE
Reçu le
24 JUIL. 2020
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00094
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15/07/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000025
Commission	**Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux**		
Direction en charge	Ressources Humaines		
Objet	Indemnités des élus du Conseil Municipal - Majorations -Approbation..		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **09/07/2020**
Compte rendu affiché le : **16/07/2020**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME (Est arrivé au point n°3 du projet de l'ordre du jour), Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE (Est arrivée au point n°3 du projet de l'ordre du jour), M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Jean DUVERGER

Absents

Secrétaire de séance
M. Georges HALLARY

■ Rappel et références
Conformément à l'article L2123-23 du CGCT, l'indemnité de fonction versée aux maires des communes de 100 000 habitants et plus peut être majorée de 40 %, à condition que ne soit pas dépassé le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux membres du conseil municipal hors prise en compte de ladite majoration.

De même, l'article R2123-23 du CGCT prévoit la possibilité de majorer de 25% les indemnités de fonction pour les communes chefs-lieux de département.

■ Motivation et opportunité

Le CGCT prévoit la possibilité de majorer les indemnités de fonctions des élus. Il appartient à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur ces éventuelles majorations.

■ Contenu

Le Maire ayant renoncé à la possibilité de majorer de 40% son indemnité de fonction, seule la majoration des 25 % au titre de commune chef-lieu de département est appliquée.

Aussi, dans le strict respect du montant global des indemnités maxima tel que disposé à l'article L 2123-24 du CGCT, il est prévu la répartition suivante des indemnités de fonction avec, conformément à l'article R2123-23 du CGCT, majoration des 25 % au titre de commune chef-lieu de département :

1/ Le Maire percevra, en application de l'article L 2123-23 du CGCT, une indemnité majorée égale à 163,09 % de l'indice brut terminal en vigueur

2/ Le 1er Adjoint au Maire percevra une indemnité majorée égale à 81,55 % de l'indice brut terminal en vigueur tel qu'il ressort de l'article L 2123-24 du CGCT

3/ Les Adjoints au Maire percevront une indemnité majorée égale à 65,55 % de l'indice brut terminal en vigueur tel qu'il ressort de l'article L 2123-24 du CGCT

4/ Les Conseillers municipaux ayant reçu délégation suivant l'article L 2122-18 du CGCT, percevront une indemnité majorée égale à 25,25 % de l'indemnité du Maire tel qu'il ressort de l'article L 2123-24-1 du CGCT

5/ Les Conseillers municipaux percevront une indemnité majorée égale à 6,58 % de l'indice brut terminal en vigueur tel qu'il ressort de l'article L 2123-24-1 du CGCT

L'ensemble des indemnités suivra l'évolution des traitements de la fonction publique.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			1 515 134,52 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 515 134,52 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville		**0,00 €**		**1 515 134,52 €**

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- se prononcer sur la base de référence et sur les taux majorés des indemnités de fonctions des élus municipaux tels que définis ci-dessus et récapitulés dans un tableau annexé à la présente délibération,
- fixer l'entrée en vigueur de cette délibération à la date d'entrée en fonction des nouveaux élus municipaux.
- imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2020 et suivants	Chapitre 012	6411 et suivants
Recettes							

PRÉFECTURE DE LA LOIRE
Reçu le
24 JUIL. 2020
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

■ Décision

Proposition adoptée
47 voix pour, 0 voix contre, 12 abstention(s)
Ne prend pas part au vote :

Détail des votes
Votes pour
M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF

Votes contre

Abstentions
Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU

Annexe indemnités des élus avec majoration

FONCTIONS	Taux sans majoration	Taux avec majoration
Le Maire	130,47%	163,09%
Premier adjoint	65,24%	81,55%
Adjoints au Maire (20)	52,44%	65,55%
Conseillers municipaux délégués (25)	20,20%	25,25%
Conseillers Municipaux (12)	5,26%	6,58%

PRÉFECTURE DE LA LOIRE
Reçu le
24 JUIL. 2020
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité